

Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie-Dentaire



LES FORMALITÉS D'INSCRIPTION AU TABLEAU SE FERONT DANS LE CADRE D'UN RENDEZ-VOUS AU SIÈGE DU CDO

Les documents présentés seront originaux et copiés par le CDO

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR



Lettre de demande officielle d'inscription à l'attention du Président du Conseil départemental de l'Ordre _
COURRIER RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION EXIGÉ



Curriculum vitae (fourni par le Conseil National)

Prenez le temps de lire le document et n'oubliez pas de compléter toutes les cases de la page n°3 et de reproduire et signer manuscritement l'attestation sur l'honneur en page n° 4.

Une photo d'identité

Pièce d'identité en cours de validité

Diplôme d'état français ou de l'attestation provisoire.

L'original du diplôme est à présenter au Conseil départemental de l'Ordre.

N'oubliez pas d'aller chercher votre diplôme, l'attestation provisoire n'est acceptée que la première année d'obtention.

Attestation de 6ème année validée _ Uniquement pour une 1ère inscription



Diplôme spécialiste qualifié en Orthopédie Dento-Faciale (O.D.F.)

☐ Demande d'inscription sur la liste des Chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale O.D.F.

☐ Attestation sur l'honneur certifiant l'exercice exclusif de l'O.D.F.

☐ Bulletin n°2 du casier judiciaire français datant de moins de trois mois : demandé par le CDO

☐ Déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au Tableau, n'est en cours à son encontre.

☐ Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré _ Uniquement pour une 1ère inscription

☐ Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est actuellement tenu par aucune clause d'interdiction d'exercer découlant d'un précédent contrat (y compris ceux signés en tant qu'étudiant), ou toutes précisions sur la clause d'interdiction d'exercer encore en vigueur : durée et rayon (avec indications précises de son point de départ : date et ville).

☐ Attestation de nationalité si pas française (délivrée par une autorité compétente); cette pièce est indispensable si la nationalité ne figure pas sur la fiche d'état civil.

☐ Attestation d'assurance professionnelle (Responsabilité Civile Professionnelle – RCP)

☐ **Un projet de plaque professionnelle doit être proposé**

**TRÈS IMPORTANT : contactez le Service Relation Santé de la CPAM au 3608
pour la constitution de votre dossier**

Le dossier sera complété par les documents prévus aux articles 62 du Code de déontologie et L. 462 du code de la Santé publique, à savoir :

- ☐ Titres réguliers de jouissance du local et du matériel
- ☐ Contrats et avenants concernant l'exercice en 4 exemplaires

En cas de non exercice : Cette inscription doit obligatoirement être prononcée dans le département de résidence.